



MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS  
SECONDAIRE, TECHNIQUE ET DE LA  
FORMATION PROFESSIONNELLE  
REPUBLICQUE DU BENIN



MINISTÈRE  
DES ENSEIGNEMENTS  
MATERNEL ET PRIMAIRE  
RÉPUBLIQUE DU BENIN

## COMMUNIQUE CONJOINT RADIO TELE DIFFUSE

**Du Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation  
Professionnelle**

**Et**

**Du Ministre des Enseignements Maternel et Primaire**

### **CONSTITUTION DE LA BASE DE DONNEES DES ASPIRANTS AU METIER D'ENSEIGNANT AU PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE GENERAL**

Pour résorber le déficit en enseignants qualifiés et conformément à son engagement de faire de l'Education un levier stratégique pour le développement économique et social durable du pays, le Gouvernement a entrepris de renforcer la base de compétences au métier d'enseignant au primaire et au secondaire général, constituée en 2019.

Par conséquent, nous invitons tous les détenteurs de diplômes académiques et/ou professionnels, aspirant au métier d'enseignant au profit des établissements scolaires publics du primaire et du secondaire général à s'inscrire, du jeudi 05 au vendredi 27 mars 2020, au niveau de la Direction Départementale des Enseignements Maternel et Primaire ou de la Direction Départementale des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle de leur choix.

**Les inscriptions sont ouvertes, sans limite d'âge, aux personnes suivantes :**

- **Pour l'enseignement maternel** : les titulaires des diplômes des écoles de formation des instituteurs agréées (CEAP, CAP) ;
- **Pour l'enseignement primaire** : les titulaires des diplômes des Ecoles Normales d'Instituteurs et des écoles privées de formation d'instituteurs agréées (CEAP, CAP) et les titulaires du baccalauréat ;
- **Pour l'enseignement secondaire général** : les titulaires des diplômes des écoles normales supérieures (BAPES, CAPES) ainsi que :
  - **En Français** : les titulaires de Licence ou de Maîtrise/Master en Lettres Modernes ou en Linguistique ;
  - **En Mathématiques** : les titulaires d'une Licence ou d'une Maîtrise/Master en Mathématiques, en Informatique, en Sciences Economiques ;

- **En Physique, Chimie et Technologie** : les titulaires d'une Licence ou d'une Maîtrise/Master en Physique Chimie ou d'un diplôme d'Ingénieur en Génie Mécanique ou Electrique ;
  - **En Sciences de la Vie et de la Terre** : les titulaires d'une Maîtrise/Master en SVT, Biochimie, Physiologie ;
  - **En Education Physique et Sportive** : les titulaires du BAPEPS, du CAPEPS ou d'un diplôme équivalent ;
  - **En Histoire et Géographie, Anglais, Allemand, Espagnol, Economie** : les titulaires d'une Maîtrise/Master ;
- Les enseignants à la retraite des deux ordres d'enseignement, physiquement aptes, ainsi que les personnes de nationalité étrangère répondant aux critères.

**Nota Bene** : La base de compétences, constituée des personnes ayant atteint le seuil de réussite aux tests organisés les 11 mai et 14 août 2019 de même que celui des normaliens du primaire des 24 et 25 août 2018, est consultable aux adresses suivantes :

- [www.infre-benin.org](http://www.infre-benin.org)

- [www.educmaster.com](http://www.educmaster.com)

Par conséquent, les personnes ayant été déployées mais qui ne se trouvent pas dans la base sont invitées à se réinscrire pour prendre part au présent test.

La liste des pièces à fournir est constituée (i) d'un formulaire dûment rempli, (ii) d'une copie légalisée de l'acte de naissance, (iii) d'une copie légalisée de chacun des diplômes obtenus (Baccalauréat et post secondaires).

Fait à Cotonou, le 04 mars 2020



**Mahougnon KAKPO**  
Ministre des Enseignements Secondaire,  
Technique et de la Formation Professionnelle



**Salimane KARIMOU**  
Ministre des Enseignements Maternel  
et Primaire